



## Transports scolaires Année scolaire 2023/2024 Elèves externes et demi-pensionnaires

### ✓ Elèves domiciliés dans la Métropole de Lyon

Pour les nouveaux et anciens abonnés du réseau TCL, les inscriptions pour les abonnements annuels scolaires sont accessibles **depuis le 22 mai** (pour une utilisation à compter 1<sup>er</sup> septembre) sur le site internet <http://www.tcl/rentree> .

Pour tout nouvel abonnement souscrit avant le 19/08/2023, la carte TCL est offerte.

Pour toute information complémentaire : Allo TCL au 04.26.10.12.12

Les élèves utilisant le réseau S.N.C.F doivent également effectuer leur demande d'abonnement sur le site des TCL à l'adresse : [Combiné scolaire TCL + SNCF \(ASR\) | TCL](#) ; il n'existe plus de formulaire papier pour cet abonnement spécifique.

Les abonnements pour les élèves boursiers se réalisent uniquement en agence TCL.

Il est fortement conseillé de privilégier vos demandes par internet et de ne pas attendre septembre pour enregistrer vos abonnements (les prélèvements ne débuteront qu'à partir de septembre)

### ✓ Elèves domiciliés dans le Rhône HORS Métropole de Lyon

Les inscriptions pour les abonnements annuels scolaires/étudiants du réseau des Cars du Rhône pour l'année 2022-2023 sont accessibles sur le site internet <http://www.carsdurhone.fr/scolaires> qui présente toutes les informations utiles (tarifs, règlement des transports, horaires, itinéraires, etc.)

Les élèves déjà inscrits pour 2022-2023 peuvent renouveler leur abonnement en ligne, en se munissant de leurs identifiants de connexion et de leur numéro de carte Oûra ! Leur nouvel abonnement sera ensuite chargé sur la carte Oûra! déjà en leur possession.

Les familles ont jusqu'au **15 juillet 2023** pour avoir la garantie d'un titre valide dès la rentrée scolaire.

### ✓ Elèves domiciliés dans l'Ain

Vous pouvez vous inscrire en ligne depuis le 2 mai 2023 (uniquement pour une première demande ou un changement de ligne) sur <http://www.laregionvoustransporte.fr/scolaireain>

Si l'élève utilise le réseau SNCF, une liasse SNCF à récupérer auprès du collège devra être jointe au dossier (joindre 2 photos portant au verso, les nom et prénom de l'élève + 1 enveloppe C5 16.2 x 22.9 mm libellée au nom et à l'adresse du représentant légal et affranchie au tarif en vigueur pour les lettres de 50 grammes).



Pour les élèves utilisant le réseau TCL : il appartient aux familles de contracter elles-mêmes l'abonnement pour l'utilisation du réseau TCL et de s'acquitter intégralement de cette dépense. Les familles doivent conserver les justificatifs qui leur seront demandés par le Conseil Départemental de l'Ain courant avril 2024. Le support carte Técély, n'est pas pris en charge.

Les familles ont jusqu'au **20 juillet 2023** pour s'inscrire ; au-delà de cette date une participation financière de 30 euros sera demandée.

✓ **Elèves domiciliés dans l'Isère (à vérifier à partir du 30 mai)**

Vous pouvez vous inscrire en ligne depuis le 30 mai 2023 sur [www.laregionvoustransporte.fr](http://www.laregionvoustransporte.fr) / rubrique Transports scolaires / Isère.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter l'antenne régionale des transports au 04.26.73.38.38 ou par mail à [transportscolaire38@auvergnerhonealpes.fr](mailto:transportscolaire38@auvergnerhonealpes.fr)

La date limite d'inscription est fixée au **19 juillet 2023**. Une majoration de 30 euros sera appliquée pour toute inscription postérieure à cette date.

➡ Pour tous renseignements complémentaires concernant les transports scolaires, vous pouvez contacter Mme GROBON au 04 72 98 20 70 (secrétariat du collège).